

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les Libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 7 AVRIL

CHRONIQUE GÉNÉRALE

LA COMMISSION DU BUDGET

La commission du budget de 1888 s'est réunie hier à deux heures pour constituer son bureau.

M. Rouvier est élu président par 25 voix contre 33 votants.

M. Peytral est élu vice-président par 26 voix.

Il y a ballottage pour le second siège de vice-président.

On pense que la commission s'ajournera jusqu'après la session des conseils généraux. Un certain nombre de commissaires font partie des assemblées départementales.

Dès la reprise de ses travaux, la commission discuterait l'ensemble du projet Dauphin, et c'est seulement après la discussion générale qu'elle désignerait les rapporteurs spéciaux.

Les impressions, qui étaient, il y a une quinzaine de jours, à Berlin, tout à fait pacifiques et rassurantes, se sont quelque peu assombries depuis la fin de la dernière semaine. L'incident qui a provoqué l'article du *Post* a fait dans nos cercles officiels et militaires une fâcheuse impression. On recommence à parler de préparatifs militaires qui seraient poussés avec activité.

On écrit aussi de Vienne qu'il y a de grands mouvements de troupes et de grandes concentrations d'approvisionnements dans les villes de Galicie, de Dalmatie, de Bosnie et d'Herzégovine; les journaux autrichiens ont été, dit-on, invités confidentiellement par le ministère de la guerre à ne rien publier à ce sujet.

La *Nouvelle Presse libre* consacre un article aux nouvelles attaques de la presse officieuse de Berlin contre la France et voit la cause

de l'irritation de M. de Bismarck dans les difficultés que le chancelier rencontre à Saint-Petersbourg, où ses efforts pour renouveler l'alliance des trois empereurs sont restés jusqu'à cette heure stériles.

La *Nouvelle Presse libre* croit que ces violentes attaques contre la France se répèteront tant que M. de Bismarck n'aura pas atteint son but à Saint-Petersbourg.

M. le duc de La Rochefoucauld-Doudeauville, vient de mourir en sa villa, à Cannes.

M. le marquis de La Rochefoucauld, duc de Doudeauville, était le fils aîné du duc Sosthènes de La Rochefoucauld-Doudeauville, qui fut directeur des Beaux-Arts sous Louis XVIII, et le frère de M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, député actuel de la Sarthe, président de la droite.

Les fils de M. le duc de La Rochefoucauld-Doudeauville étant morts, le titre de duc de Doudeauville revient à M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia.

LE DUEL DOUVILLE-SANS-LEROY

La rencontre entre MM. de Douville-Maillefeu et Sans-Leroy a eu lieu avant-hier dans l'après-midi.

A la seconde reprise, M. de Douville-Maillefeu a été blessé à la main. Les témoins et les médecins ont arrêté le combat.

A en croire les familiers de M. de Freycinet, rapporte le *Journal du Loiret*, il est absolument certain de reprendre le pouvoir avant le mois d'août.

On assure que, l'autre jour, l'occasion ne lui paraissait pas favorable. Il a du moins jugé préférable de laisser quelque temps encore le gouvernement aux mains de M. Goblet.

Les confidents de M. de Freycinet annoncent qu'un de ses premiers actes, ce sera de dissoudre la Chambre. On lui entend déjà dire, de sa voix la plus douceuse, « qu'il y a des questions dont il faut débarrasser le gou-

vernement et qu'on ne le peut qu'en demandant au pays son opinion, sa volonté ». M. de Freycinet a d'avance, pour la dissolution de la Chambre, le consentement et même la promesse de M. Grévy.

On ne saurait se dissimuler que c'est contre le parti conservateur que M. de Freycinet tournerait d'abord sa politique.

Avec toute la courtoisie qu'on lui connaît, M. le comte de Murat posait une question à M. Dauphin, ministre des finances.

On entendit alors, du haut de la tribune, M. Dauphin répondre : « L'honorable préopiniant, dont le nom m'échappe.... ! »

Le nom de Murat échappait à M. Dauphin, rien que cela ! L'illustrissime M. Dauphin ne se souvenait pas bien au juste du nom qu'avait porté l'un des héros légendaires de la grande épopée impériale. Comment s'était nommé celui que Napoléon I^{er} plaça sur le trône de Naples, cela échappait à M. Dauphin ! Oh ! oh ! M. Dauphin !

Les francs-maçons vont faire parler d'eux, dit le *Figaro*.

M. Levailant, au nom du ministre de l'intérieur, a rappelé par une lettre-circulaire aux vénérables de toutes les loges que la franc-maçonnerie n'étant qu'un corps toléré, elle avait au moins le devoir de se conformer au règlement qui lui interdit de s'occuper de politique.

En réponse à cette lettre, les vénérables des cinquante-cinq loges se réuniront dimanche au Grand-Orient et discuteront le rôle actif qu'ils se proposent de jouer pendant la prochaine période électorale.

Si M. Levailant s'attaque à la franc-maçonnerie, il ne restera pas longtemps en fonction.

La *Dépêche* de Toulouse dit que par décret du 27 mars dernier, M. Desazars, maire d'Avignonnet, est révoqué de ses fonctions.

19 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA COMTESSE MADELEINE

Par M. DU CAMPFRANC

Sur la Wilhemstresse, — la rue Guillaume, — la façade s'élevait haute et assombrie avec ses persiennes closes. Au premier étage se tenait habituellement la douairière. Dans quelques instants Madeleine allait se trouver face à face avec son ennemie. Elle ne s'étaient jamais vues ; la comtesse Augusta ne sortait plus, ne voyait personne. Dans ses appartements, faits pour les grandes réceptions, elle s'était condamnée à la solitude ; car son orgueil seigneurial se refusait à revoyait un ami. Cette femme altière avait dans l'âme une plaie inguérissable : sa belle-fille s'appelait Madeleine Méraux, et cette Madeleine lui avait pris le cœur de son fils. Aussi quel amer sourire passait sur ses lèvres miées lorsqu'elle prononçait ironiquement l'humble nom de la lectrice. Comme elle eût voulu voir à terre, abattue à ses pieds, sa belle et jeune ennemie. Les malheurs les plus effroyables lui eussent paru à peine suffisants pour satisfaire son désir de vengeance. Ses journées entières se passaient

dans l'inaction à tourner et retourner, dans son esprit, des pensées amères. Cette âme orgueilleuse se plaisait dans la rancune, comme d'autres ont un sourire attendri pour l'amour et le pardon. Et c'était, cette intolérance, cette implacable, que Madeleine venait supplier.

La jeune femme tremblait violemment. Il fallait être éloquent. Il n'est pas de cœur si desséché qui n'ait son filon de tendresse. Elle saurait y atteindre. Ce qu'elle allait dire, elle l'ignorait, mais elle savait que ses larmes, que ses angoisses, que tout en elle, enfin, parlerait avec puissance. Elle ne se faisait pas d'illusions ; le pardon serait difficile à conquérir. Elle se figurait bien l'aspect de la comtesse, avec son visage altier, ses cheveux blancs, sa grande tournure ; le type véritable de la douairière intolérante et hautaine. Mais l'arrogance de sa belle-mère pouvait-elle l'arrêter ? Elle était prête à tout pour sauver son fils. Plus l'humiliation serait grande, plus l'ardeur à s'y soumettre la dévorait. Son orgueil, à elle ! Qu'était-ce que cela, son orgueil ? Comparait-il devant l'amour maternel... Ah ! il n'y a que l'amour d'une mère en ce monde ; tout le reste, comparé à ce sentiment vivace, n'est que de la poussière... le vent qui passe.

Un valet de pied vint ouvrir au bruit du timbre. Madeleine lui remit sa carte. Cet homme, après y avoir porté les yeux, hésitait devant les ordres

sévères de la maîtresse de logis.

— Mon fils est mort, avait-elle dit ; que jamais son nom ni celui des siens ne soit prononcé devant moi.

Le valet restait donc indécis ; mais la jeune femme eut un tel éclair dans le regard en disant : « Portez cette carte ! » qu'il s'inclina avec soumission.

Madeleine avait écrit, sur le bristol, à l'aide de son crayon d'or :

« Madame, votre petit-fils va mourir ; et, pour lui, je viens vous demander pardon. Ne refusez pas de m'entendre, je vous en supplie. »

A la suite du valet, elle traversa de hauts salons en enfilade, aux persiennes fermées, laissant à peine pénétrer le jour, et ressemblant à de vastes déserts. Elle s'arrêta dans une pièce aux tentures de velours rouge, et ornée comme un musée de tous les portraits des de Jörn-Brabourg.

Le valet de pied releva les persiennes. Dès qu'elle fut seule, Madeleine s'affaissa sur un divan.

Que l'attente lui paraissait longue ! Elle avait devant elle toujours la même vision désolante : son fils à l'agonie ! De minute en minute, le dernier soupir de son enfant pouvait s'exhaler ; et, peut-être, elle ne serait pas là !... Mais non, il ne mourrait pas, elle allait lui apporter le pardon. La terrible malédiction cesserait de l'accabler, de

peser de tout son poids sur la tête blonde du doux martyr.

— Oh ! n'est-ce pas, vous lui pardonnerez tous, tous ; il est de votre race, il est de votre sang ?

Et les yeux de Madeleine se portaient sur les majestueux portraits. Ils étaient là, côte à côte, mari et femme, fiers seigneurs et nobles châtelaines : tous avec leurs doubles armoiries. Mais ces grandes dames, filles de ducs et de princes ; ces guerriers, chargés de croix et de dignités, n'étaient plus qu'un peu de couleur sur la toile... Le temps avait passé... et les fiers guerriers s'étaient évanouis comme le bruit des batailles, des fanfares, des acclamations ; et les nobles châtelaines, au chaperon de bergère, à la fraise montante, à la robe à paniers, dormaient aussi en poussière.

Ils étaient tous, maintenant, dans un monde où l'on voit la vérité des choses, où l'orgueil, cette petitesse de la terre, n'existe plus ; dans ce monde où poussière de vilain et poussière de seigneur se ressemblent. Et quand il viendrait au caveau de famille, on ne le repousserait pas, la pauvre petite Henri. Il faudrait une place si petite à son cercueil, à ce cercueil drapé de blanc et couronné de fleurs.

Madeleine se prit à pleurer.
— Il porte votre nom, balbutiait-elle. Oh ! dites, dites, que vous ne le reniez pas et je vous bénirai,

à, il ne peut y avoir de discussion. Nous pousserons, si l'on veut, la générosité jusqu'à la prodigalité. Mais, enfin, nous savons bien qu'il reste en France des familles aisées. Il y a un grand nombre de personnes qui peuvent payer cinquante francs par ans sans en souffrir. Il y en a même qui tiennent à les payer, et c'est ce qu'on ne dirait d'aucun autre impôt. Est-il bien nécessaire et bien démocratique de faire cadeau à ces riches de ces cinquante francs, et de leur faire ce cadeau avec l'argent des pauvres? C'est au moins une question qu'il est permis de se faire. Si, par hasard, nous avons fait fausse route, il n'y aurait pas de honte à revenir sur ses pas.

» Les instituteurs n'en seraient pas moins dispensés de se préoccuper de la rétribution scolaire; ils auraient, comme à présent, des appointements fixes, payés par le percepteur: il serait peut-être possible d'augmenter ces appointements, ce que l'État ne peut pas faire. On nous dira que, s'il y a dans une école des élèves payants et non payants, les premiers seront mieux soignés et plus considérés que les seconds; il me paraît difficile d'avancer une plus énorme sottise. Je reconnais qu'il est fort agréable d'être riche et fort ennuyeux d'être pauvre; mais que cette circonstance change quelque chose à l'honorabilité des enfants et à leur importance dans l'école, c'est l'idée la plus dangereuse et en même temps la plus anti-démocratique qu'il soit possible de concevoir. Ceux qui insistent le plus sur cette nécessité de l'égalité dans l'école primaire ne se font pas faute d'accepter des bourses de l'État dans les lycées. De qui se moquent-ils?»

Le dernier trait est piquant, car il démasque à merveille l'hypocrisie des faux démocrates qui, tout en se montrant partisans féroces d'une égalité poussée jusqu'au nivellement, ne détestent pas de s'adjuger pour eux-mêmes ou de se faire attribuer tous les privilèges possibles.

ÉTRANGER

ITALIE. — Le ministère italien est enfin constitué comme suit :

MM. Depretis, président du conseil, ministre des affaires étrangères; Crispi, intérieur; Zanardelli, justice; le général Bertole Viale, guerre; l'amiral Brin, marine; Magliani, finances; Saracco, travaux publics; Grimaldi, agriculture; Coppino, instruction publique.

Les autres ministres sont maintenus à la tête de leurs départements respectifs.

Les nouveaux ministres ont prêté serment entre les mains du roi.

Le conseil des ministres a décidé de convoquer la Chambre pour le 18 avril. Il a discuté ensuite l'ordre des travaux à soumettre au Parlement.

ALLEMAGNE. — Avant-hier, il y avait à Berlin une réunion de socialistes dans une salle bien connue du faubourg Moabit.

Un des orateurs parla de la crise que tra-

verse l'Allemagne. Voici le résumé de son discours :

« Le gouvernement a obtenu son septennat. Qu'y a-t-il gagné? Le peuple y a gagné de nouveaux impôts et une misère plus grande qu'avant.

» Le monopole sur l'alcool et le tabac ne retardera pas la ruine de l'Allemagne.

» Un peu de patience et la démocratie allemande sera victorieuse. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 avril.

La physionomie générale du marché est moins bonne: 3 0/0, 80.70; 4 1/2 0/0, 109.50.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1.370. Les obligations foncières et communales à lots ont toujours un bon courant d'affaires. Aujourd'hui a eu lieu l'assemblée générale du Crédit Foncier. Le rapport lu aux actionnaires a fait ressortir l'excellente situation financière de cet établissement. Le montant des prêts fonciers et des prêts communaux s'est accru pendant le dernier exercice de 197,471,000 fr.

Le 14 avril s'ouvrira la souscription publique aux 50,000 obligations de Chemins de fer départementaux. Le prix d'émission sera de 357.50, un intérêt de 4.85 0/0 est garanti par l'État. Le remboursement de ces obligations à 500 fr. et le paiement des coupons se feront au Crédit Foncier.

Les obligations de la Compagnie Française des Moulins à vapeur d'Anvers et du Havre émises à 285 fr. seulement rapportent 15 fr. par an et sont remboursables à 500. On peut souscrire dès maintenant sans verser d'espèces au siège social, 108, rue Saint-Honoré.

Les Polices A B de l'Assurance Financière s'imposent à l'attention des capitalistes désireux de posséder une valeur de portefeuille. La modicité du prix d'achat, l'intérêt rémunérateur de 3 0/0 et les garanties données en font un titre de premier ordre.

Le Panama se négocie à 595.

Le marché de nos chemins de fer est calme. Les obligations atteignent leurs plus hauts cours.

Nouvelles militaires.

REVUE TRIMESTRIELLE

Les commandants de tous les corps d'armée ont exprimé au ministre de la guerre leur vive satisfaction de la revue trimestrielle passée samedi dans chaque garnison. On a constaté partout l'excellente tenue des troupes.

LES MANŒUVRES DE 1887

En annonçant que le général Boulanger conservera, cette année, la direction des manœuvres à double action de corps d'armée et de division contre division, la France militaire ajoute :

« La plus grosse concentration des troupes, à laquelle assistera le ministre de la guerre, aura lieu le 15 septembre entre Angers, La Flèche et Saumur. Le 9^e corps, commandé par le général de Bellemare, opérera contre la 24^e division du 11^e corps venant de Nantes, sous les ordres du général Jamont. Cette division sera renforcée de la brigade d'infanterie de marine commandée par le général Bichot. »

C'est en quittant Angers que le ministre de la guerre, comme nous l'avons dit hier, se rendra dans le Midi, où il assistera, entre

Castelnaudary et Castres, à la dernière période des manœuvres du 16^e corps.

LE FUSIL A RÉPÉTITION A L'ÉCOLE DE SAINT-CYR

On lit dans le Figaro :

« Les élèves de l'École de Saint-Cyr sont armés, depuis l'autre semaine, du fusil à répétition, dernier modèle 1886, calibre réduit, 8 millimètres.

» Les essais ont donné les meilleurs résultats. »

Le ministre de la guerre a décidé que des détachements, comptant ensemble 5,000 hommes, autant que possible des volontaires, seront envoyés au Tonkin pour relever les hommes de la division d'occupation qui ont terminé ou termineront, au cours du premier semestre de 1887, leurs deux années de séjour colonial.

Des officiers volontaires ont été demandés dans les corps de toutes armes.

Le général Nismes, nommé récemment au commandement de la 2^e brigade de la division d'occupation du Tonkin, s'embarquera sur le paquebot-poste de l'Indo-Chine qui part de Marseille le dimanche 24 avril.

Le général Nismes établira son quartier général à Dap-Cau, le port de Bac-Ninh. Sa brigade est chargée de la surveillance de la frontière de Cao-Bang et à Hai-Ninh.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE

C'est lundi prochain, 18 avril, que s'ouvrira, à la Préfecture, la première session du Conseil général pour l'année 1887.

Hier, la police de Saumur a arrêté le nommé Wilhem, qui venait de soustraire une bouteille de liqueurs dans un débit de vin.

Ce personnage a eu déjà plusieurs démêlés avec la justice.

DOUÉ-LA-FONTAINE. — Mardi 5 avril, des gendarmes de Doué aperçurent, non loin de leur caserne, une voiture, attelée d'un cheval, renversée sur la route de Douce, et le conducteur, un nommé Henri Goubiraud, domestique, âgé de 32 ans, étendu sur le pavé, sans connaissance et la tête baignée dans son sang. Effrayé par un train de marchandises, le cheval s'était emballé et la voiture avait versé au passage d'un caniveau.

Relevé par les gendarmes et transporté chez son maître, M. Malécot, Goubiraud reçut les soins du docteur Lionet. Ses blessures sont graves et mettent ses jours en danger.

qu'ils fussent pleins de désespoir.

Madeleine continua :

— Ayez pitié de votre petit-fils, madame; et, pour l'amour de lui, retirez votre malédiction; donnez-lui votre cœur; il vous aimera tant! Je lui enseignerai à vous bénir, à vous révéler. Oh! de grâce, oubliez que je suis sa mère. Rappelez-vous seulement que votre Henri est le fils de votre Herbert, qu'il ressemble à son père... Madame, de grâce, ayez pitié!

Elle se mit à genoux, elle priait, elle implorait, oubliant le passé pour se souvenir seulement qu'elle était mère, une pauvre mère au cœur agonisant.

Et, devant le silence obstiné de l'implacable comtesse, elle reprit avec angoisse :

— Soyez miséricordieuse!... Eh! bien oui, je le confesse, j'ai manqué à mon devoir en ne m'inclinant pas devant votre autorité maternelle, en devenant, malgré votre ordre, comtesse de Journ-Brabourg. Mais soyez clément, pardonnez... Ah! tenez, je supplie, j'implore, je me fais si petite, si humble, je baise votre robe... Faut-il me courber jusqu'à terre... Faut-il ramper à vos genoux... Dites... dites... Qu'exigez-vous?

Et jetant sur cette femme au cœur jaloux un regard plein de supplication, elle s'écria avec véhémence :

— Laissez-moi seule porter le poids de votre

ANGERS.

Cavalcade de la Doure. — Grande Fête des Fleurs, au profit des pauvres. — Le comité d'organisation de la Cavalcade adresse aux habitants la proclamation suivante :

« Habitants de la Doure,

» Le succès de votre fête de l'année dernière et les encouragements qui lui sont venus de tous côtés, ont décidé votre comité à continuer l'œuvre commencée en 1886. Il croit répondre à vos plus chers désirs en l'organisant en dehors de toute préoccupation politique et en ne tolérant aucune exhibition qui serait de nature à froisser les opinions, les croyances ou la pudeur de qui que ce soit.

» Bien que composé d'éléments modestes, votre comité demeure convaincu qu'en restant fidèle à la ligne de conduite qu'il s'est tracée, il réussira à grouper autour de lui toutes les bonnes volontés, celles-là même qui, avec regret sans doute, sont tenues à l'écart de nos réjouissances publiques et que l'on pourra dire tout haut, ce que tout le monde sait et pense tout bas : C'est que nous l'étendard de la charité tous les Angevins sont unis.

» Que chacun nous aide dans les limites du possible et nous répondons du succès de cette fête qui pourra hautement se dire : LA FÊTE DE TOUS ET POUR TOUS.

» Pour le comité d'organisation,
Le président : BOUVET. »

Mouvement de la population de la ville d'Angers pendant l'année 1886.

Naissances, 4,567. — Enfants légitimes : garçons, 662; filles, 611. — Enfants naturels : garçons, 141, reconnus 57; filles, 153, reconnues 74. — Onze naissances doubles; pas de naissances triples.

Mariages, 558. — Divorces, 8.

Décès, 2,226. — Sexe masculin, 4,413, dont 60 mort-nés. — Sexe féminin, 4,413, dont 48 mort-nés. — Excédent des décès sur les naissances, 659.

Accident à la foire Saint-Laud. — Lundi soir, à Angers, au moment où le dompteur de la ménagerie Bianca entraînait dans la cage aux ours, pour faire exécuter à ses terribles pensionnaires leurs exercices habituels, l'un deux, Abellard, s'est précipité sur son maître, et l'a mordu cruellement à la main.

Ce n'est que grâce à son sang-froid, que le dompteur a pu se débarrasser de son adversaire. Malgré la vive douleur que lui causait sa blessure, il n'en a pas moins continué ses exercices, sous les yeux et aux applaudissements d'une foule anxieuse.

M. L'ABBÉ BODIN

La Semaine Religieuse du 27 mars a publié l'allocation touchante prononcée, aux obsèques de M. l'abbé Bodin, curé de la Madeleine d'Angers, par M. l'abbé Bachelot, curé de Saint-Serge. Nous y trouvons des renseignements précieux qui font connaître la vie active et méritante de l'abbé Bodin.

M. l'abbé Honoré Bodin naquit à Vernantes, le 25 mai 1840, dans le mois de

colère; mais grâce, grâce pour mon enfant... grâce pour cet ange innocent qui meurt de votre malédiction! (A suivre.)

LA CASERNE

..... Vos, signa tubaque
Its procut! — TULLUS.

Ce soir que nous causons gaiement,
Pieds au feu, cigarette aux lèvres,
Un souvenir du régiment
— Spectre effacé — rendrait charmant
Notre repos sans peur ni fièvres.
Passé sombre et cependant cher :
Tant d'amis d'un jour qu'on oublie!
Que de vague mélancolie,
Que d'adieux dans ce mot hier!

Entre un lit dur où l'on vous berne,
Le cabaret et la prison,
Nous baillâmes à la caserne
Douze mois, sans autre horizon
Que l'hôpital ou l'exercice.
— O Léonidas! ô César!
Qu'il fait bon admirer votre art
Chez soi, l'hiver, sous sa pelisse!
Soldat en guerre, c'est très beau,
Que d'honneurs! quelle ivresse austère!

Marie, pour laquelle il eut toujours une affection toute filiale, et d'une famille chez qui l'honneur et la loyauté sont héréditaires. Sa pieuse mère lui communiqua avec la vie de la terre le germe de toutes les vertus surnaturelles qui en ont fait ce que nous l'avons connu. Dès son plus bas âge on remarqua en lui un ensemble de qualités qui le firent distinguer entre tous les enfants de son âge. Aussi un vicaire de Saumur, où sa famille était venue habiter, sut bientôt reconnaître en lui tous les signes de la vocation ecclésiastique, et après l'avoir initié aux premiers éléments du latin, l'envoya-t-il au Petit-Séminaire de Mongazon.

Parvenu aux termes de ses études ecclésiastiques, M. l'abbé Bodin était un de ces sujets que l'on peut dire armé de toutes pièces, et prêt à tout bien. Successivement professeur à Saint-Urbain, vicaire à la Trinité, à Saint-Florent-le-Vieil et à Saint-Serge, il ne se démentit pas un seul instant. Nommé ensuite à la cure du Pin en Vendée, pendant près de sept ans, il se dévoua à son ministère avec un zèle et un amour qui lui concilièrent l'estime et l'affection de ses paroissiens. Enfin, à la mort du regretté M. Cristaud, il fut appelé par M^r l'évêque à la Madeleine d'Angers. (Union de l'Ouest.)

M. Mouton, lieutenant au 77^e d'infanterie, est désigné pour servir, en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Deffis, commandant la 18^e division d'infanterie, 9^e corps d'armée, à Angers.

M. ESPITALIER. — Les journaux militaires publient la liste des dix candidats reconnus admissibles à l'emploi de chef de musique, à la suite du concours ouvert à Paris, le 14 mars 1887. Dans cette liste, nous remarquons avec plaisir M. Espitalier, le jeune et habile sous-chef de la musique du 66^e de ligne à Tours, que nous avons eu l'occasion d'apprécier à Saumur, soit comme soliste à l'époque du carrousel, en 1885, soit comme chef de la fanfare municipale de Langeais, au mois d'octobre dernier.

NIORT. — Le conseil municipal ne veut pas que le lycée continue à porter le nom de Fontanes. Ce ne sera plus que le « Lycée de Niort ». Il paraît que Fontanes, qui fut un poète éminent et grand maître de l'Université, n'a pas l'heur de plaire aux édiles de Niort. Pas de chance, ce pauvre Fontanes !

VOL DE DÉPÊCHES

Voici des détails sur le vol de dépêches et de lettres chargées commis, dans la nuit de mercredi à jeudi, gare d'Issoudun (Indre) :

C'est après le départ du train 16, montant vers Paris, que le préposé, un auxiliaire, parait-il, est allé remettre en place la boîte aux lettres de la gare, laissant sur le quai, dans un chariot, les sacs de dépêches laissés par le train 16 à minuit 44.

Il a suffi des quelques minutes nécessitées par ce trajet pour que le ou les voleurs

s'emparassent du sac. Le préposé, en s'apercevant du vol, a couru à sa cabine, où était renfermé un autre sac, laissé par le train 21 à 11 heures 43. Ce sac aussi avait été volé, à l'aide d'une fausse clef qui a été retrouvée à terre.

Les recherches commencées immédiatement ont fait découvrir, dans la cour même de la gare, les deux sacs dont les ficelles étaient coupées.

Tous les chargements avaient disparu.

On avait laissé les simples lettres et les journaux.

RENNES. — Jeudi dernier, le tribunal correctionnel de Rennes a rendu son jugement dans le procès intenté par M. de Lareincy contre le *Petit Rennais*, journal républicain.

Le tribunal a condamné M. Gaston Bally, rédacteur de cette feuille, à 200 fr. d'amende, 4,000 fr. de dommages-intérêts; M. Gruel à 200 fr. d'amende et 4,000 fr. de dommages-intérêts. Le tribunal a également ordonné l'insertion du jugement dans tous les journaux de Rennes et dans leur édition hebdomadaire, dans deux journaux de Nantes et dans trois journaux de Paris, dont la *Gazette des Tribunaux*.

COURSES DE TAUREAUX A ORLÉANS

Les courses de taureaux pour les lundi et mardi de Pâques, à l'Hippodrome d'Olivet, prennent les proportions d'un véritable événement. Tout le monde en parle avec un sentiment de curiosité non équivoque. Le Midi semble nous envoyer les échos de son enthousiasme et les souvenirs passionnés de ces courses célèbres.

A en juger par la foule qui s'est portée dimanche à Olivet pour visiter les arènes, l'affluence des spectateurs sera considérable; jamais spectacle n'aura attiré dans notre pays un nombre aussi grand d'étrangers. La Compagnie d'Orléans favorise ce mouvement en accordant des billets d'aller et retour valables du jeudi saint au mardi de Pâques à toutes les gares de la région.

LE DRAME DE LIMOGES. — A Limoges, le sergent-major Lambert, du 78^e de ligne, à la suite d'une scène de jalousie, a tué à coups de revolver une jeune fille et s'est brûlé la cervelle. Ce drame a eu lieu dans la chambre de la jeune fille. Celle-ci était au lit et les coups de revolver ont communiqué le feu au lit. Son cadavre était à moitié carbonisé.

INCENDIE A BORDEAUX. — Un incendie qui a occasionné une perte de près d'un million, a détruit avant-hier à Bordeaux la mégisserie Lasserre et plusieurs immeubles voisins. Le feu occupait une superficie d'environ 3,000 mètres carrés. Un homme a été grièvement blessé par l'explosion d'une bonne d'essence, et un pompier a reçu aussi dans le travail de sauvetage une blessure heureusement peu grave.

La Petite Guerre

Voici le sommaire du onzième numéro de la *Petite Guerre*, journal satirique hebdomadaire, qui vient de paraître (rédacteur en chef, M. Léo Taxil) :

La France Maçonnique, Léo Taxil. — Les deux coins de la bouche, Pierre Marcel. — Crime d'une Sœur Maçonne, Léo Taxil. — Tous hypnotisés, Pierre Marcel. — Turbutaines. — Les prédictions pour la semaine, le Sorcier d'En-Face.

A partir de ce numéro, la *Petite Guerre* publie la liste de tous les Francs-Maçons de France.

La *Petite Guerre* est le meilleur marché des journaux hebdomadaires parisiens; le numéro coûte seulement 5 centimes. L'abonnement, très modique, est d'un franc pour un trimestre, ou de trois fr. par an. Direction et administration : 51, rue de Lille, à Paris.

L'Union des Propriétaires de Nice, dont le siège social est à Nice, 9, place de l'Hôpital, et le dépôt de ses produits à Paris, 40, avenue de l'Opéra, nous prie d'informer les amateurs d'huile d'Olive supérieure, qu'elle vient de mettre en dépôt, à l'Épicerie Centrale de Saumur, des bonbonnes de 5 et 10 kilos (scellées au départ comme garantie d'authenticité) qui y seront vendues sans augmentation de prix.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, PARIS

A. LE VASSEUR & C^{ie}, Éditeurs

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française;

de toutes les Partitions et Publications musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Gouaches, Estampes en Couleurs, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAIN DE

FRANC D'ACQUISITION.

ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Salons de Modes

M^{me} RICHARD a l'honneur de prévenir sa Clientèle et les Dames de Saumur, qu'elle arrive de Paris avec un grand choix de Chapeaux, pour Dames, Fillettes et Enfants, sortant des premières Maisons de Modes et à des prix très avantageux.

PALAIS-ROYAL Bijouterie, fantaisie, choix splendide.
PALAIS-ROYAL Maroquinerie fine et ordinaire.
PALAIS-ROYAL Bois sculpté, articles suisses.
PALAIS-ROYAL Chinoiserie, laques, potiches, coquillages.
PALAIS-ROYAL Peignes riches et ordinaires.
PALAIS-ROYAL Articles de fumeurs, cuir et métal.
PALAIS-ROYAL Lunettes et pinces-nez, étuis.
PALAIS-ROYAL Eventails et écrans.
PALAIS-ROYAL Timbres caoutchouc.

MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean

SAUMUR.

CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX

Siège social à Paris, Avenue de l'Opéra, 20

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 52,537 Obligations de 500 Fr. 3 %

REMBOURSABLES A 500 FR., RAPPORTANT 15 FR.

Autorisation ministérielle du 22 Mars 1887

GARANTIE DE L'ÉTAT

Conformément à la loi du 27 Juillet 1886

PRIX D'ÉMISSION : 357 FR. 50 C.

PAYABLE COMME SUIT :	En souscrivant	50 fr.
	A la répart. du 25 au 30 avril 1887.	80 »
	Du 10 au 15 juin 1887	80 »
	Du 5 au 10 août 1887	80 »
	Du 25 au 30 septembre 1887	97 50
	Total	357 50

Les fonds de l'émission sont destinés à concourir à l'établissement du réseau d'intérêt général du Vivarais (Haute-Loire et Ardèche).

Revenu net annuel garanti par l'ÉTAT : Fr. 1.067.000

Le service des 52,537 Obligations exige. 834.287

Excédent de garantie. . . Fr. 232.713

Le CRÉDIT FONCIER DE FRANCE a été constitué, par décision ministérielle, dépositaire des fonds de l'émission, dont il ne se dessaisira qu'avec l'autorisation du Ministère des Travaux publics.

On souscrit le Jeudi 14 Avril 1887

A PARIS, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, rue de Provence, 54, et dans ses Bureaux de quartier. En FRANCE et à l'ÉTRANGER, dans ses Agences.

Avis aux vrais amateurs d'Huile de noix

La meilleure Huile de noix est l'Huile fraîche faite avec les noix des environs de Saumur dont la qualité ne laisse rien à désirer cette année.

On trouve cette Huile chez M. LOUIS MABILEAU, fabricant, rue de Poitiers, 31, au prix de 2 fr. 20 le kilogramme.

Remise pour les ventes en gros.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

SOURDS qui placez dans vos oreilles des cornets auriculaires acoustiques, microscopiques, tympan, tubes artificiels, etc., vous aggravez la surdité et deviendrez incurables. La surdité est rapidement guérie par la méthode RAMOGNINO qui a obtenu des milliers de cures. Preuves incontestables. Vient d'être guéris : MM. Henri de Mazenod, au Plessis (Seine-et-Marne), d'une surdité de 40 ans; Fourdrignier, Ul., à Bircourt, d'une de 15 ans; Vincent, épicière à Sotteville-les-Rouen, d'une de 13 ans; Thiriet, A., à Demange-aux-Eaux, d'une de 21 ans; Sœur St-Fulgence, supérieure à l'hospice de Buzançais (Indre), vient d'être guérie de surdité, etc. Conseils gratuits. Ecrire au directeur de l'Institut humanitaire des Sourds, à Marseille.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

On a la garde du drapeau,
On meurt... — Oh ! c'est moins votre affaire,
Monsieur Prudhomme ? — Mais, corbleu !
Un journal presque ému l'annonce.
Ah ! bien, j'entends votre réponse :
Vous l'y voudriez lire un peu.
Au fait, plus d'un homme célèbre
Eût consenti pour savourer
L'encens d'une oraison funèbre
A se voir tout vif enterrer.

Mais, déjà, ma muse effarée
Veut fuir l'héroïque séjour.
— Hélas ! quelle effroyable entrée
Quand, perclus de rêve et d'amour,
Comme un chat-huant au grand jour
Vous tombez seul dans la chambre !
Quelque sergent parisien,
Parlant de tout, ne sachant rien,
D'un ton protecteur vous harangue.
Vous n'osez délier la langue,
Et l'on vous fait distribuer
Une eau-de-vie infecte et noire ;
Ce serait peu de la payer ;
Mais, hélas ! il vous faut en boire !
On pourra vous remercier.

Du reste, c'est l'espèce humaine
En deux parts, ici comme ailleurs :
Ceux que l'on raille et les railleurs ;

Puis ceux que le devoir enchaîne
Et les amis du doux sommeil.
D'ailleurs, chez tous, bonheur pareil,
Bonheur du lézard au soleil,
Parfois même un peu moins pudique...

N'allez pas parler politique :
A-t-on tabac, rhum à gogo,
L'État est bon, qu'il soit magot,
Roi, Bonaparte ou république.

— Pas de grand mot patriotique !
« La classe » (1) voilà le seul vœu.
Mais ces gens-là mourront au feu,
Sans sourciller, comme à l'antique.

La caserne a de ces heureux
Qui trouvent dans leur coin de vie
Le calme, la philosophie.
Ni rêve, ni longs deuils pour eux ;
Leur pipe, un bon mot les console.
Werther ici n'a point d'école.
Et, pourtant, il est bien des pleurs
Dans le demi-jour des chambrées ;
Bien des blessures acérées
Par le froid contact des railleurs.
Viens quelque pauvre imbécile,
Ce sera jeu de s'en moquer ;
Jeu durable, au reste, et facile :
On ne s'entend rien répliquer.

(1) Le départ de la classe.

Le tambour-major se rengorge
Et lui lâche un gros mot plaisant.
Avec tous les tours qu'on lui forge,
Le temps va plus vite à présent.
Il essuie un feu de menaces
Du capitaine inobéi ;
Le sergent croit à des grimaces
Et punit son geste ébahi.

Ce soir, voici quel sombre rêve,
Plein des rancunes tristes d' alors
Du passé morne en nous s'éleva :
— Le couvre-feu jette au dehors
Sa finale sourde et qui traîne,
Lente comme un appel des morts,
Le soir d'une hécatombe humaine.
Dans un éclat brusque et changeant
Les quinquets fumeux agonisent ;
La file des lits va plongeant
Dans l'obscurité vague où luisent
Clairons et sabres. — Un sergent
Traîne au poste un brailard ivrogne.
Le caporal s'éveille et grogne.
Lors tout se tait. — Seuls et songeant
Dans l'ombre où sourdement sommeillent
Tant de cœurs et pas un ami,
Les souvenirs d'antan réveillent
Notre chagrin mal endormi.
La diane gaie et sonore

Vient brusquement nous arracher
A ces pleurs qu'un soir fait éclore,
Qu'un rayon suffit à sécher ;
Et d'ailleurs, la vie est si brève ;
Sans songer au passé lointain,
Mieux vaut voler de rêve en rêve
Et savourer chaque matin.

L'adieu triste et la souvenance
Rendent doux nos ennuis premiers ;
Il n'est pas jusqu'aux officiers
Que nous n'aimions même, à distance :
L'adjudant, jureur et feignant
Des allures de lieutenant ;
Puis le vieux capitaine à ventre,
Sorti des rangs, Dieu sait pourquoi ;
Sa compagnie est son seul centre,
Le Rapport est sa seule loi.
— De quel œil railleur, par derrière,
Le toise ce sous-lieutenant,
Un brin poseur, mais bon enfant,
Qui donne des airs de raprière
A son sabre, joujou luisant.
Moderne portrait du classique
Mousquetaire, il garde toujours
La finesse aristocratique,
Regain charmant des anciens jours.

(La fin à demain.)

ANDRÉ GODARD.

Société Générale

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Assemblée générale du 26 mars 1887

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société Générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1886, a eu lieu le 26 mars 1887, au siège de la Société.

Le rapport passe en revue les chiffres des comptes généraux et des comptes de dépôts en 1886 : mouvement général de la Caisse, 12 milliards 990,016,773 fr. 62 c.; du Portefeuille, 6,720,736,888 fr. 12 c.; des Comptes de chèques, 3 milliards 271,491,818 fr. 29 c.; montant des Coupons encaissés, 250,295,871 fr. 49 c.; des Ordres de Bourse au comptant, 781,469,321 fr. 50 c.

Les comptes de chèques sont au nombre de 51,852, en augmentation de 1,709 comptes; leur solde, au 31 décembre 1886, est de 167,832,610 fr. 85 c., dépassant de 14,134,155 fr. 53 c. celui au 31 décembre 1885; le solde de ces mêmes comptes, au 28 février 1887, est de 161,082,432 fr. 79 c. Le solde des dépôts à échéance fixe, au 31 décembre 1886, est de 86,238,200 francs, et celui du Portefeuille, à la même date, de 127 millions 986,953 fr. 15 c.

Ces résultats indiquent que les opérations générales de la Société se sont encore développées en 1886 comparativement à l'année précédente; tous les services de banque sont en progression et cependant l'ensemble des résultats de ces opérations se solde avec un bénéfice moindre que les années précédentes. Cette diminution est due, à la fois, à l'excessive abondance des capitaux et à l'extrême difficulté des remplois, provenant de l'état général des affaires pour lesquelles la reprise que l'on espérait ne s'est pas encore produite.

La Société a trouvé une compensation à la diminution du rendement de ses opérations courantes de banque, dans les opérations financières auxquelles elle a participé pendant l'exercice. Elle a ouvert ses guichets à l'Emprunt Français de 504 millions, auquel elle a apporté le plus large concours; elle a participé, avec tous les grands établissements de la place de Paris, à l'émission d'une nouvelle série de 500,000 obligations du Canal Interocéanique de Panama; enfin elle a émis en France et en Angleterre,

avec le concours de divers établissements et maisons de banque, la première moitié de l'emprunt 5 0/0 de la République Argentine.

Le rapport expose ensuite la situation faite à la Participation Guano par l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 22 avril 1886 et analyse ses plus importantes décisions. Il indique que le but constant de la Société générale, depuis que l'affaire est entrée dans la voie de la liquidation, a été d'obtenir des comptes, et que l'arrêt de la Cour est, à cet égard, conforme aux demandes de la Société. Il ajoute que MM. Dreyfus frères et C^{ie} se sont pourvus en cassation contre cet arrêt et que l'affaire est renvoyée devant la Chambre civile.

Il fournit également des explications sur l'entreprise du Callao, et expose que les conventions qui avaient mis fin aux réclamations de la Société venaient à peine d'entrer dans la période d'exécution, quand le Gouvernement du général Iglesias a été remplacé par un nouveau gouvernement. Le commerce local a profité de ce changement pour protester contre les conventions et il a obtenu qu'elles ne fussent pas ratifiées par les Chambres; mais le Congrès péruvien a, en même temps, autorisé le Pouvoir exécutif à passer avec l'entreprise du Callao les contrats qui seraient jugés nécessaires pour mettre fin aux questions soulevées. Un *modus vivendi* a été établi provisoirement, en attendant le résultat des négociations que la Société poursuit avec l'aide du Gouvernement français dont le bienveillant appui de lui a jamais fait défaut.

Le rapport explique que les relevements que l'on espérait sur le portefeuille de titres ne se sont pas trouvés justifiés par les faits. Dans ces conditions, le Conseil croirait s'écarter de la voie de prudence et de sagesse qu'il a toujours suivie et dans laquelle il a été constamment soutenu par les approbations des actionnaires, en ne constituant pas une provision spéciale. Il propose donc de diviser la réserve ordinaire en deux parties égales : l'une qui restera sous la rubrique actuelle de « Réserve ordinaire », et l'autre qui, sous le titre de « Réserve spéciale », servira de provision en regard du portefeuille de titres.

Les bénéfices de la Société ont été de 3,333,702 fr. 22 c., sur lesquels 1,500,000 fr. ont été distribués le 1^{er} octobre 1886. Le Conseil a proposé de distribuer, au 1^{er} avril 1886, 6 fr. 63 c. par action, soit 6 fr. 25 c., déduction faite de l'impôt de 3 0/0. Cette répar-

tion porte le revenu de l'année à 12 fr. 88 c., soit 5,15 0/0 du capital versé, 333,370 fr. 22 c. ont été portés à la réserve ordinaire.

Le rapport du Comité de censure expose que les statuts et les traditions de la Société Générale donnent aux Censeurs des prérogatives et leur imposent des devoirs qui leur permettent de se rendre compte, pour ainsi dire jour par jour, du fonctionnement des divers services, et il constate que ces services ont continué à marcher avec la même régularité que les années précédentes. Il fait ressortir la confiance que la Société, sagement dirigée, inspire à sa nombreuse clientèle. Il indique que l'inventaire au 31 décembre 1886 est établi avec toute la précision que comporte un travail de cette nature, et que le bilan est le résumé fidèle de l'inventaire. Il estime que la division de la réserve ordinaire en deux parties égales est une mesure sage et opportune; il accepte les propositions du Conseil et il engage les actionnaires à voter les résolutions qui les consacrent.

L'Assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice 1886 et adopté la proposition du Conseil pour la fixation du dividende et l'affaiblissement de partie de la réserve ordinaire à titre de provision. Elle a réélu administrateurs : MM. Ellisson, Fère et Gay, administrateurs sortants. Elle a nommé administrateur, M. le baron Hély d'Oissel, en remplacement de M. Alfred Le Roux, décédé. Enfin elle a réélu censeur, M. de Sainte-Anne, censeur sortant.

Cession de Fonds

Suivant contrat passé devant M^e PINAULT, notaire à Saumur, sous-signé, le premier et cinq avril 1887, enregistré, M. EMILE BIDAULT, blanchisseur, et dame MARIE-EUGÉNIE HUBLOT, sa femme, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Bilange, 18, ont cédé à M. JOSEPH BIDAULT-ROUSSEL, négociant, demeurant aux Rosiers-sur-Loire, le fonds de commerce qu'ils exploitaient à Saumur, en leur domicile, connu sous le nom de *Blanchisserie Saumuroise*, ensemble la clientèle, les marchandises et le matériel en dépendant, aux prix, charges et conditions indiqués audit acte.

Les appositions sont valablement reçues chez M. BIDAULT-ROUSSEL, aux Rosiers-sur-Loire. (240) PINAULT.

A LOUER

PRÉSENTÉMENT

UNE MAISON

Rue Dacier, n° 28.

S'adresser à M. LECOY, avoué, rue du Temple, n° 14. (226)

M. VERNERY

Opticien à Pontivy.

J'ai l'honneur de vous informer de mon arrivée en cette ville, où je suis visible de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Dans l'espoir de votre visite, agréez, M^r, mes salutations les plus respectueuses.

VERNERY.

Prière de ne pas confondre l'opticien avec le marchand de lunettes ignorant complètement ce qu'il vend.

Par une pratique de plus de 30 années dans l'art de l'optique, je suis parvenu à soulager instantanément, à l'aide de verres spéciaux, toutes les faiblesses de la vue, ainsi qu'à rectifier les défauts de la vue par les seuls verres brevetés à l'exposition de 1878.

Je possède un grand choix de montures, lunettes, pince-nez or, argent, écaille, acier, baromètres, thermomètres, jumelles, longues-vues, etc. On fait toutes les réparations d'optique demandées.

Entrée libre.

HOTEL DE LONDRES, à SAUMUR, pour 15 jours seulement. (217)

A VENDRE

Dix charrettes de foin

Première qualité.

S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE LA GLANEUSE

Rue Saint-Jean, n° 51 et 53

MODES

ON DEMANDE une apprentie pour les Modes. Conditions avantageuses.

AVIS

AUX

Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement :

Seimes, Blèmes, Javards, Crevasses, Crapauds,

EMPLOIEZ

L'Onguent Souverain de A. PIGEOT

Seule Maison de vente,

L. BONNEAU

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9,

SAUMUR.

On trouve en la même maison : Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais; Encaustique pour parquets et le Chromo extra siccatif pour carrelage; Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 AVRIL 1887.

Valeurs au comptant			Clôture préc.			Dernier cours.			Valeurs au comptant			Clôture préc.			Dernier cours.			Valeurs au comptant			Clôture préc.			Dernier cours.			
3 %	80	90	80	90	80	60	Est	800	798	75	Obligations.						Gaz parisien	519	50	520	50	520	50	520	50	520	50
3 % amortissable	84	84	05	Paris-Lyon-Méditerranée	1265	1265	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	522	50	520	50	Est	384	75	383	383	384	75	383	383							
3 % (nouveau)	—	—	—	Midi	1160	1158	75	— 1865, 4 %	519	25	519	50	Midi	390	50	390	25	390	50	390	25						
4 1/2 %	103	80	103	75	Nord	1512	1511	25	— 1869, 3 %	418	75	417	50	Nord	399	50	398	75	399	50	398	75					
4 1/2 % (nouveau)	109	50	109	60	Orléans	1342	1342	75	— 1871, 8 %	299	—	298	25	Orléans	390	—	392	—	390	—	392	—					
Obligations du Trésor	508	—	512	—	Ouest	878	878	80	— 1875, 4 %	526	53	523	75	Ouest	388	25	388	50	388	25	388	50					
Banque de France	4125	—	4120	—	Compagnie parisienne du Gaz	1435	—	1471	50	— 1876, 4 %	522	50	523	75	Paris-Lyon-Méditerranée	388	50	386	—	388	50	386	—				
Société Générale	485	—	458	75	Canal de Suez	2050	—	2032	25	Bons de liquid. Ville de Paris	531	50	532	—	Paris-Bourbonnais	386	75	387	50	386	75	387	50				
Comptoir d'escompte	1000	—	1005	—	C. gén. Transatlantique	515	—	515	—	Obligat. communales 1879	480	—	478	25	Canal de Suez	582	75	582	50	582	75	582	50				
Crédit Lyonnais	557	50	550	—	Russe 5 0/0 1870	98	—	97	75	Obligat. foncières 1879 3 %	484	—	484	—													
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1380	—	1370	—						Obligat. foncières 1 83 3 %	379	75	379	50													
Crédit mobilier	280	—	275	—																							

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE LÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur(ori.)	2 06	6 53	»	»	1 39	4 16	Saumur(ori.)	6 53	»	4 16	8 31	8 31	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	11 5
Saumur(état.)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	Saumur(état.)	6 50	8 31	4 13	8 30	8 30	Vivry	»	8 10	12 09	»	3 18	5 54
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26	Nantilly	7 03	8 37	4 26	8 43	8 43	Blou	»	8 19	12 18	»	3 27	6 03
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	Montreuil(a)	7 29	9 19	4 52	9 08	9 08	Vernantes	»	8 32	12 31	»	3 40	6 14
Brézé s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 11	»	4 39	(dép.)	7 34	9 29	5 0	4 23	10 9	Noyant-Méon	»	8 59	12 59	2 11	4 04	6 38
Montreuil(a)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52	le Vaudelnay	7 45	9 40	5 11	5 17	10 11	Chât.-d-Loir.	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32
(dép.)	2 36	7 33	»	11 24	2 09	4 58	Baugé	7 56	9 50	5 20	5 44	10 22							
Thouars	2 55	7 59	»	11 57	2 28	5 23	Doué	8 05	9 57	5 27	6 20	10 31							
Loudun	»	8 10	»	3 16	2 52	»													
Poitiers	»	16 33	»	10 40	5 0	»													

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) - ANGERS								SAUMUR (ORLÉANS) - TOURS							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Saumur	3 03	6 55	9 12	1 19	3 31	7 14	10 40	Saumur	8 27	8 27	9 37	12 48	4 34	6 56	10 24
St-Martin	»	7 08	9 26	1 25	»	7 27	»	Varenes	»	8 35	9 48	1 01	4 48	7 09	»
St-Clement	»	7 15	9 33	1 35	»	7 34	»	Port-Boulet	3 52	8 45	9 57	1 12	4 59	7 23	10 42
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 38	»	7 41	»	La Chapelle	»	9 0	»	1 24	5 17	7 38	»
La Méritré	3 31	7 35	9 52	1 48	3 54	7 50	11 14	Langeais	4 26	9 29	10 19	1 52	5 50	8 04	11 11
Angers	3 58	8 23	10 41	2 30	4 16	8 34	11 57	Tours	5 05	10 12	11 02	2 36	6 40	8 45	11 45

COFFRE-FORT

MAISON HAFFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,

PAUL GODET IMPRIMEUR, SAUMUR.